



VIVONS NOTRE PAYSAGE EN AVESNOIS



VOTRE PROJET

En tant qu'habitant du Parc naturel régional de l'Avesnois, vous pouvez participer à la préservation d'un patrimoine architectural et paysager de qualité. Pour vous, un projet adapté, c'est aussi des avantages en terme de confort, de coûts d'achats et d'entretien.

Nous vous proposons quelques conseils pour vous aider à mieux intégrer votre projet dans le paysage et ainsi contribuer à préserver la qualité de votre territoire.



VOTRE PARC

C'est un territoire de qualité où les communes se sont engagées à respecter et contribuer à la mise en oeuvre d'objectifs communs.

Ces objectifs doivent répondre aux missions principales des parcs qui sont :

- protéger le patrimoine naturel et les paysages par une gestion adaptée de ces milieux,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- favoriser le développement économique, social, culturel et la qualité de vie,
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.

POURQUOI ?

Le site que vous avez choisi est chargé d'histoire, de particularités architecturales et d'une identité locale.

Vous pouvez préserver cette identité, peut-être même l'améliorer sans augmenter le budget consacré à votre construction.

Votre projet répond à un certain nombre de critères : la manière de vivre dans votre maison au quotidien, son esthétique, son coût, ou bien encore son entretien.

Vous pouvez réussir une construction intégrée au paysage local, en prenant en compte l'ensemble de ces critères dans la conception de votre projet.

COMMENT S'Y PRENDRE ?

- En implantant sa construction en fonction des caractéristiques de sa parcelle et du paysage. Recherchez une meilleure fonctionnalité : desserte, exposition des pièces à vivre, isolation par rapport aux vents, économie d'espace, ...
- En choisissant une forme architecturale adaptée. Etudiez la superficie de votre maison, le nombre d'étages, la pente du toit, l'orientation des ouvertures pour respecter l'identité architecturale locale.
- En utilisant des matériaux locaux. Favorisez les maçonneries, les revêtements des murs, les boiseries et les toitures présentant des formes et des couleurs qui font l'identité du territoire.



Avez-vous pris connaissance des autorisations d'urbanisme à obtenir ? Ces documents sont disponibles en Mairie, à la direction départementale de l'équipement (DDE) ou sur internet : <http://www.cerfa.gouv.fr>

■ Le certificat d'urbanisme (CU) :

Il vous permet, avant l'achat ou la vente d'un terrain, de connaître les dispositions d'urbanisme et l'ensemble des caractéristiques qui concernent le terrain (ex : constructible ou inconstructible, un périmètre de protection de monument historique...).

■ Le permis de construire (PC) :

Est obligatoire pour toute nouvelle construction (à usage d'habitation ou non) ou construction additive à celle existante supérieure à 20m². Il comporte une notice paysagère. Vous devez montrer que la nouvelle construction s'intègre dans le paysage et l'environnement local.

■ La déclaration préalable :

Elle est obligatoire pour toute construction dont la Surface Hors d'œuvre Brute est inférieure ou égale à 20m² sur un terrain déjà construit (par exemple pour un garage, un abri de jardin, une véranda...) Vous devez également déposer une déclaration de travaux pour les modifications d'aspect de toitures, vitrines, façades, d'ouvertures de fenêtres et la création de clôture.

■ Le permis de démolir :

Il peut être, dans certains cas, obligatoire pour toute démolition partielle ou totale de bâtiment.



Pourquoi
un bâti intégré
au paysage
local ?



Réaliser une construction intégrée au paysage local, c'est s'assurer que son bâti vieillisse au mieux, c'est contribuer à la qualité du paysage.

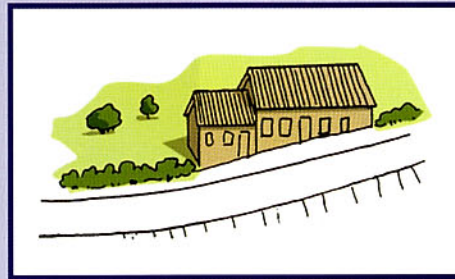
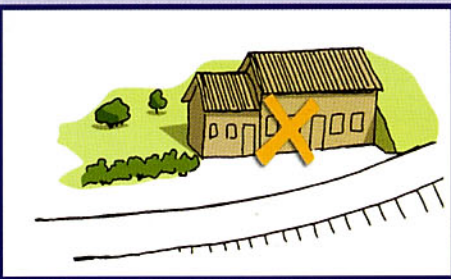
La maison



L'IMPLANTATION PAR RAPPORT À LA TOPOGRAPHIE

INTÉRÊT

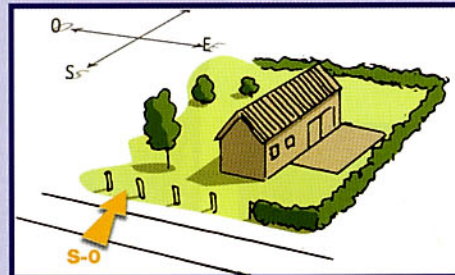
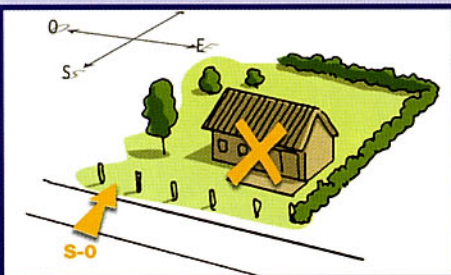
Planter votre maison au plus près du niveau naturel du sol, en épousant les formes du relief, vous évitera des problèmes de tenue de terrain, d'étanchéité et des surcoûts d'aménagement (voirie d'accès, talus).



L'IMPLANTATION PAR RAPPORT AU SOLEIL ET AUX VENTS DOMINANTS

INTÉRÊT

Disposer votre façade principale au sud-est et exposer les pignons sans fenêtre aux vents dominants, vous garantira un meilleur confort intérieur et des économies d'énergie.

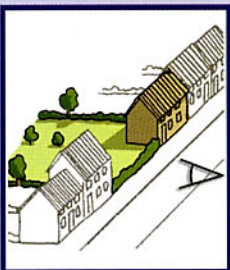
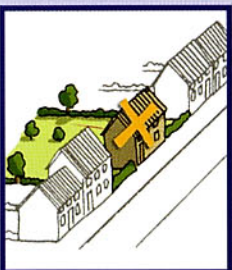


L'IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES

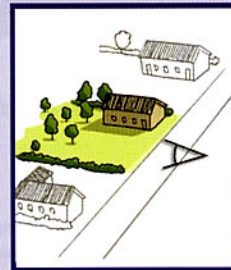
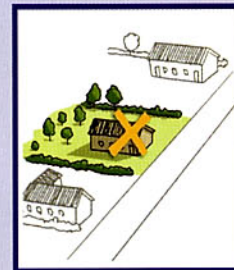
INTÉRÊT

Planter votre maison en limite de parcelle plutôt que de l'implanter de façon centrale vous permettra de limiter les espaces résiduels et de dégager des vues sur le paysage.

1- Votre maison est mitoyenne



2- Votre maison n'est pas mitoyenne

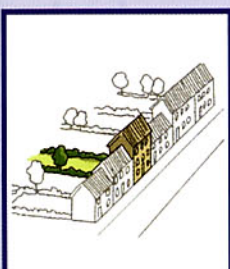


L'IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX CONSTRUCTIONS EXISTANTES

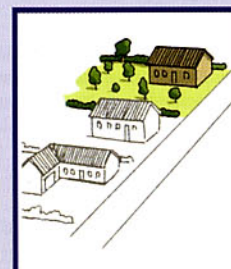
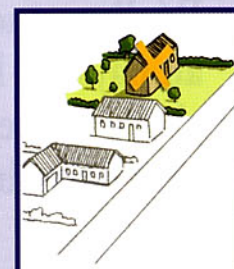
INTÉRÊT

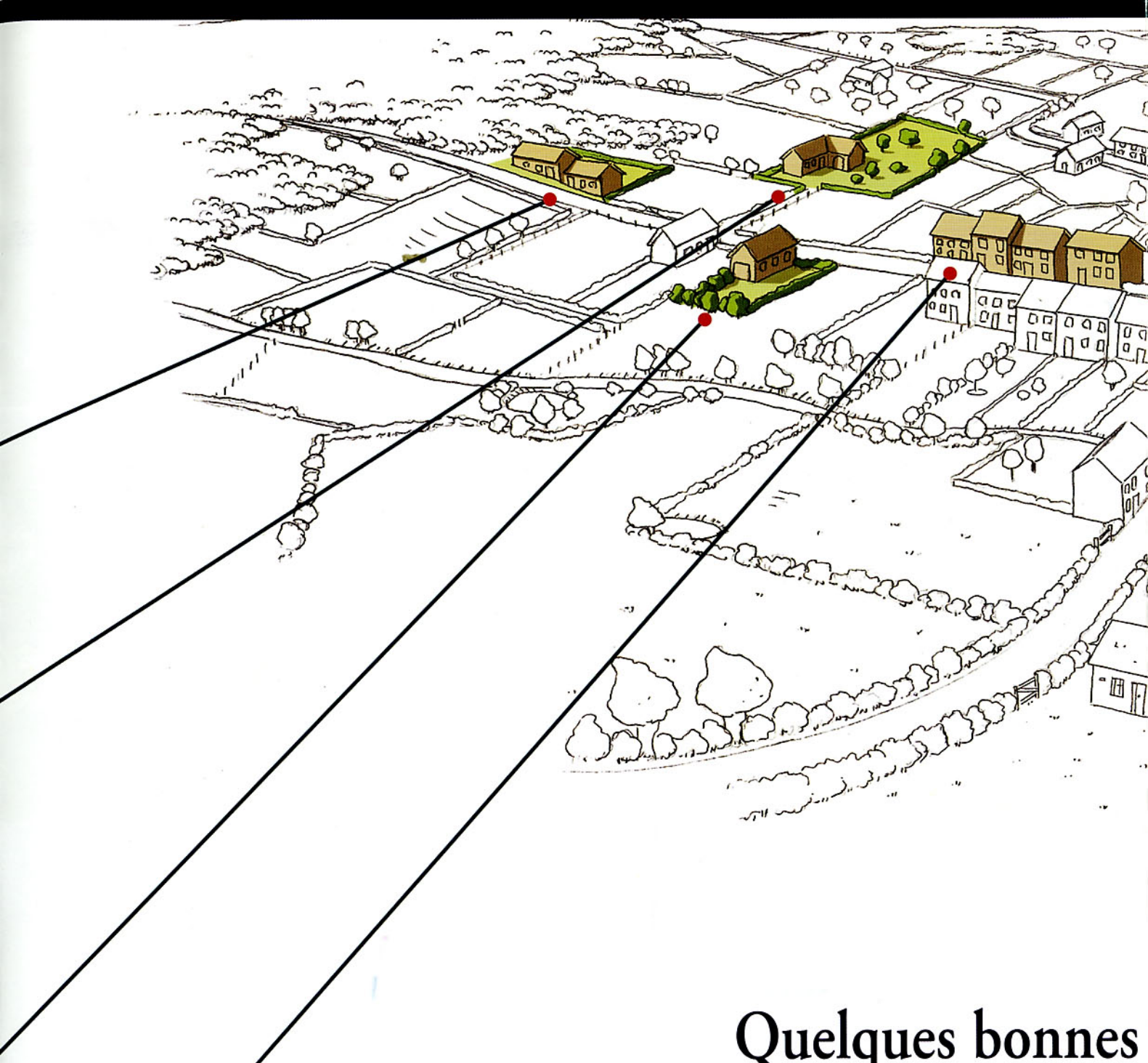
Suivre l'alignement des constructions existantes permettra d'assurer la continuité caractéristique de votre rue.

1- Votre maison est mitoyenne



2- Votre maison n'est pas mitoyenne

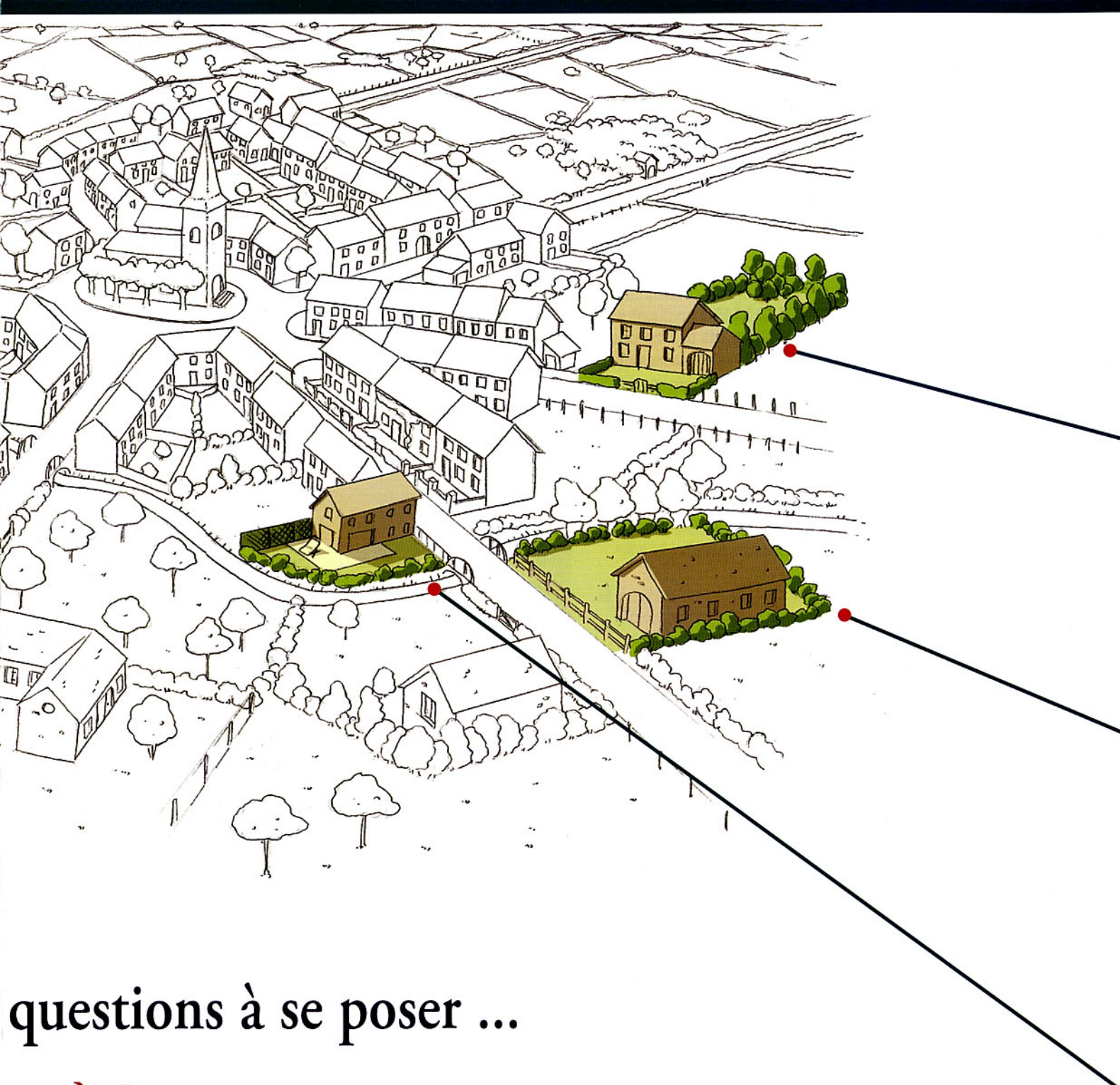




Quelques bonnes

À L'ÉCHELLE DU PAYSAGE : REGARDEZ AUTOUR DE CHEZ VOUS ...

- Quelles sont les caractéristiques du paysage environnant ; milieu urbain, rural, bocager, vallonné ?
- Comment sont implantées les constructions voisines : au niveau de la parcelle, par rapport à la rue, par rapport aux autres maisons ?
- Quel est le style architectural dominant ? Regardez les volumes, les pentes des toitures, les ouvertures, les couleurs, les matériaux utilisés, ...
- Quelles sont les essences végétales que l'on trouve dans les haies et les bois environnants ? Ces végétaux, adaptés au climat et au sol, pourront vous inspirer pour la création de vos haies.
- Où sont les vues intéressantes, ou au contraire, celles dont on veut se cacher ?



questions à se poser ...

À L'ÉCHELLE DE LA PARCELLE : IDENTIFIEZ LES SPÉCIFICITÉS (POSITIVES ET NÉGATIVES) DE VOTRE PARCELLE ...

- Quels sont les éléments de ma parcelle que je souhaite conserver : arbres, haies, murets, présence de l'eau (mare, cours d'eau, puits) ?
- D'où viennent les vents dominants ?
- Quelle est l'exposition par rapport au soleil ?
- Quelles sont la nature et l'humidité du sol ?
- Quelle est la topographie de ma parcelle ?
- La surface de ma maison n'est-elle pas démesurée par rapport à celle de ma parcelle ?
- Quel accès à la voirie et quel assainissement sont envisageables ?
- Des extensions à la maison sont-elles envisagées ?

Le jardin



LE CHOIX DES VÉGÉTAUX

Choisissez des végétaux diversifiés en favorisant les essences locales.

Évitez l'usage systématique des mêmes essences horticoles comme le thuya ou le laurier palme.

Les arbustes à feuilles caduques

Le cornouiller, le fusain d'Europe, la viorne obier, le noisetier (et bien d'autres essences locales) permettent de profiter des changements saisonniers (variations des couleurs du feuillage, floraisons odorantes, baies décoratives ou comestibles...).

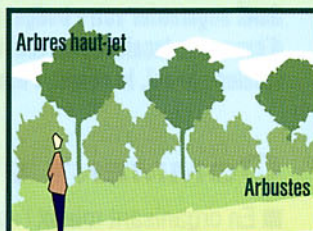
Personnalisez les haies en mélange en associant les végétaux entre eux.



Une haie en mélange

SE PROTÉGER DES VENTS DOMINANTS

La haie brise-vent protège du vent la maison et rend les espaces à vivre (terrasse, ...) plus agréables.

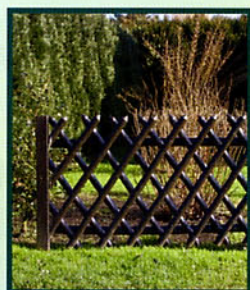


MARQUER LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ EN GARDANT DES VUES

La haie basse taillée, d'une hauteur limitée à 1m, permet de ne pas complètement obstruer le paysage.

La barrière bois offre une bonne perméabilité visuelle en front à rue.

La haie basse accompagnée d'arbres de haut-jet crée une bonne transition entre le jardin et l'espace rural. Par ailleurs, arbres taillés en têtards et fruitiers fournissent bois de chauffage et récolte.



Les arbustes marcescents

Le charme et le hêtre sont des essences dont le feuillage se flétrit en automne sans tomber. La fonction de protection visuelle de la haie est maintenue tout en retrouvant les couleurs de saisons.



Feuillage été/hiver

S'ISOLER DES REGARDS SEULEMENT AUX ENDROITS NÉCESSAIRES

Le tressage de saules crée une palissade végétale très ornementale avec une très faible emprise en largeur.

La haie libre : sa hauteur jusqu'à 2m permet un bon isolement par rapport au voisinage et donne un aspect champêtre à votre jardin.



Les arbustes semi-persistants

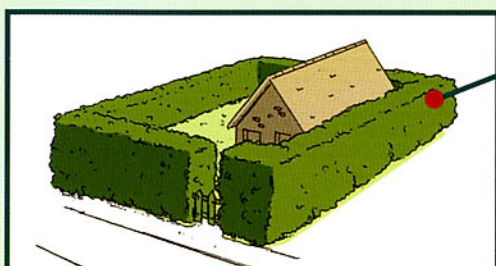
Le troène d'Europe est une essence semi-persistante qui s'intègre bien au paysage. Son feuillage est un peu moins dense en hiver mais reste vert. Il est préférable d'associer le troène à d'autres essences à feuilles caduques.

Attention : il existe beaucoup de variétés horticoles de troènes. Elles perdent l'aspect champêtre de la variété locale.



Feuillage été/hiver

LE CHOIX DES FORMES DE HAIES ET DE CLÔTURES



Ne vous enfermez pas derrière une muraille végétale opaque uniforme qui banalise le paysage.

Choisir des formes de haies et de clôtures diversifiées permet de mieux organiser l'espace du jardin en fonction des besoins.

Les plantes grimpantes

Faire grimper lierre, vigne vierge, chèvre-feuille ou clématite sur un grillage permet d'obtenir une clôture ornementale avec une emprise au sol minimale. Sur les murs, les plantes grimpantes peuvent également habiller la maison.





**Concevoir un jardin intégré
au paysage local, c'est :
obtenir des végétaux robustes à moindre coût,
retrouver des couleurs au rythme des saisons,
valoriser l'identité rurale du territoire.**

POURQUOI ?

Les jardins "passe-partout" composés de haies uniformes se multiplient et dénotent dans le paysage.

Vous pouvez, au contraire, concevoir un "jardin de pays" dont les haies diversifiées sont en harmonie avec le paysage local.

Les essences horticoles (thuyas, cyprès, laurier, ...) sont souvent plantées dans un souci de s'isoler rapidement de son voisinage mais deviennent vite ingérables : elles demandent une taille fréquente et leur feuillage persistant ferme les vues irrémédiablement.

Sans augmenter votre budget de plantation, vous pouvez composer vos haies d'essences locales, plus faciles d'entretien et plus adaptées aux conditions locales : le sol, le climat, l'humidité...

COMMENT S'Y PRENDRE ?

- En organisant mieux l'espace en fonction des besoins : réfléchissez aux espaces que vous voulez ouverts sur l'extérieur, clos et intimes, ombragés ou ensoleillés, ...
- En choisissant des formes imaginatives et variées de haies et de clôtures : composez des haies hautes ou basses, libres ou taillées, créez des barrières ou des clôtures végétalisées,
- En utilisant des essences locales : favorisez les végétaux dont le port et les couleurs du feuillage sont en harmonie avec la végétation environnante,
- En conservant les haies, arbres et arbustes remarquables : ils apportent beaucoup à la qualité des lieux.

Type de haie	Haie < 2m de hauteur	Haie > 2m de hauteur
À proximité de la propriété voisine	0,50m à partir de la limite séparative	2m à partir de la limite séparative
Une haie mitoyenne	Sur la limite séparative	
Le long des voies ouvertes à la circulation	À 0,50m au moins en retrait de l'alignement	

Avez-vous pris connaissance des autorisations (renseignez-vous en mairie) pour la réalisation de certains travaux de coupe ou arrachage d'arbres ?

■ **Déclaration préalable :**
Pour la destruction d'éléments du patrimoine paysager répertorié (alignements d'arbres, haies, parcs, ...), vous devez soumettre vos travaux de destruction partielle ou totale à une autorisation préalable auprès de la mairie de votre commune.

■ **Demande d'autorisation de coupe ou abattage d'arbres :**
Pour toute coupe ou abattage d'arbres dans les "espaces boisés classés", vous devez demander une autorisation. Peuvent être classés : des bois, des forêts, des parcs attenants ou non à des habitations, des arbres isolés, des alignements d'arbres ou des réseaux de haies.

Demandez conseil auprès du Parc et de ses partenaires



POUR VOS PLANTATIONS

Le Parc naturel régional de l'Avesnois vous propose des publications, des conseils et des stages qui vous aideront à réaliser un jardin en harmonie avec le paysage local. Renseignez vous auprès du parc.

Maison du Parc naturel régional de l'Avesnois

Grange d'imièrre - 4, cour de l'Abbaye
59440 Maroilles - 03 27 77 51 60

www.parc-naturel-avesnois.fr

Antenne du Parc

38, rue Maréchal Joffre
59530 Le Quesnoy - 03 27 21 49 50

LES PUBLICATIONS

Les fiches-conseil "Plantons le Décor"

- > Quels végétaux choisir ?
- > Comment composer différents types de haies ?
- > Comment planter une haie ?
- > Comment tailler une haie ?
- > Comment réaliser différents types de clôtures ?

L'OPÉRATION PLANTONS LE DÉCOR

Vous souhaitez acheter des végétaux ?

« Plantons le décor » vous permet de commander à des prix avantageux des plants d'arbres, arbustes et fruitiers produits par des pépiniéristes régionaux (deux commandes par an : début novembre et début février)

LE CONSEIL AU PARTICULIER

Un conseiller en plantation peut vous aider dans votre choix. Des permanences de conseils sont également organisées dans la maison du parc.

LES STAGES

Des stages de taille et de plantations sont organisés chaque année.

À PARAÎTRE

Guide conseil à la restauration et à la construction en Avesnois (à paraître fin 2005) et disponible sur le site internet du Parc naturel régional de l'Avesnois.

POUR VOS TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RESTAURATION

- Votre mairie est la première structure à consulter.

- Prenez rendez-vous avec un architecte-conseil du CAUE, il vous aidera gratuitement à concevoir un projet de qualité. (sur rendez-vous le vendredi matin)

Maison du Conseil général du Nord

11, rue Villien
59440 Avesnes-sur-Helpe - 03 27 61 33 33

- Vous souhaitez un renseignement sur l'application du droit des sols et les procédures d'urbanisme contactez :

DDE - Le Service ADS (Application du Droit des Sols)

8, rue Gossuin BP 203
59363 Avesnes-sur-Helpe - 03 27 56 40 47
Accueil du public les mardis et jeudis après-midi
www.urbanisme.equipement.gouv.fr

AUTRES COORDONNÉES UTILES

- **Espaces naturels régionaux**

Centre régional de ressources génétiques

Ferme du Héron - chemin de la ferme Lenglet
59650 Villeneuve d'Ascq - 03 20 67 03 51
www.enr-lille.com

Pour tout savoir sur les variétés locales : arbres, arbustes, fruits et légumes, ...

- **CAUE du Nord**

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

98 rue des stations
59800 Lille - 03 20 57 67 67

- **Espaces Info Énergie**

L'ADEME et la Région Nord-Pas de Calais mettent à votre disposition un service Info-Energie pour des conseils gratuits et indépendants sur la maîtrise de l'énergie dans votre maison.

À Maubeuge - Valenciennes (08 25 34 12 63) - Douai - Lille



**Parc
naturel
régional
de l'Avesnois**

contact@parc-naturel-avesnois.fr
www.parc-naturel-avesnois.fr

Maison du Parc
Grange d'imièrre
4, cour de l'abbaye - BP3
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69







Éditrice et directrice de la publication : Espaces naturels régionaux représentée par Anne-Marie Stiévenart, présidente,
Rédaction et coordination: Corinne Bury, Clotilde Delabie, Emmanuelle Dubois, Maxime Lemaire, David Moulin, Marie-Lise Veillet
Photographies : Olivier Delvaux, Samuel Dhote
Illustrations : Grégory Rolland
Design graphique : Gilles Pottier
Impression : Lez Arts
Dépôt légal : juillet 2005

© Espaces naturels régionaux

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord - Pas de Calais et du Conseil général du Nord.